



QUÉBEC - CHAUDIÈRE-APPALACHES

762, rue Jacques-Berthiaume, porte 6, Québec (Qc) G1V 3T1
T : 418-657-7678 / F : 418-657-1367 / www.qca.rseq.ca

COMPTE RENDU
Réunion #3 – Comité technique de FOOTBALL scolaire
Tenue le jeudi 3 mars 2011 à 9h00
Aux bureaux du RSEQ-QCA

Présences :

Luc Savoie	(SSF)	représentant des équipes de la ligue juv. AAA
Nicolas Laroche	(ESLE)	représentant des équipes de la ligue juv. AA
Yannick Normandin	(COU)	représentant des équipes de la ligue juv. AA
Jessy Gagné	(SPM)	représentant des équipes de la ligue juv. BB-A
Éric Dallaire	(BEL)	représentant des équipes de la ligue juv. BB-A
Daniel Fleury	(ASL)	représentant des équipes de la ligue Cadet AA-BB
Christian Pelletier	(AUB)	représentant des équipes de la ligue Cadet AA-BB
Nicolas Gendron	(LJC)	représentant des équipes de la ligue Cadet A-B
Bernard Gravel	(ALOR)	représentant des équipes de la ligue Benjamin
Nicolas Dallaire	(CLE)	représentant des équipes de la ligue Benjamin
Emmanuel Rodrigue	(PBV)	représentant des équipes de la ligue Atome
Michel Julien		ARSEQCA

Invité :

Francesco (Pépé) Esposito (ASL) éventuel représentant des équipes à ASL

S'est excusé :

Pierre Beaulieu (CSA) représentant des équipes de la ligue Cadet A-B

101. Introduction :

L'ordre du jour est ouvert à tous les sujets dont minimalement les points soumis par les ateliers de chaque catégorie au terme de la réunion post-saison des entraîneurs. (Résumé en pj)

M. Julien rappelle que ce comité a plein pouvoir de recommander tout changement de fonctionnement et à la réglementation spécifique de football. Tous les changements devront être approuvés par la CSS où plusieurs membres (4) de ce comité sont là pour soutenir les décisions.

102. Situation provinciale :

M. Julien donne un résumé des actions et décisions provinciales à ce jour en football :

- Règlements AAA : 2 modifications mineures (nb. De transfert haussé de 4 à 5, mais incluant tous les cas de déménagements) & (Précision des tarifs exigibles aux spectateurs si obligation par hôte)
- Règlements AA ou Finales provinciales : aucun changement de règlement, (simple repositionnement de portions des articles de 10 à 15 → Annexe « Cahier de charge »).
- Plusieurs sujets seront à l'étude au cours de la prochaine saison (admissibilité – appellation – structure des « bowls »)
- Appellation : Les termes « Minime et Junior » proposés par le comité ont été rejetés à majorité par la CSS provinciale → Aucun changement
- Nomenclature des niveaux de jeu : Le principe ou volonté de changement provenant du secteur Universitaire, le CA du RSEQ a adopté l'étude du projet et nous sommes près de l'étape finale soit les ajustements à faire au sein de chaque secteur pour s'y conformer.
- Les représentants membres de la ligue AAA complètent les informations et doléances sur le fonctionnement et structure décisionnelle au sein de leur ligue. Une seule nouvelle équipe (Séminaire-de-Sherbrooke - CE) a demandé un accès pour la prochaine saison et toutes les autres formations sont de retour.

La discussion s'allonge sur des questions d'orientation, de pouvoirs décisionnels et de gestion de cette ligue.

103. Modifications aux règlements

M. Julien demande si des changements doivent être apportés à la réglementation.

On souhaite d'une part normaliser les règlements pour toutes nos catégories et réduire les cas particuliers.

D'autre part, les membres souhaitent également discuter de la philosophie du développement que l'on souhaite implanter dans la région, afin d'orienter notre réglementation.

On passe ensuite en revue chaque article du règlement spécifique en identifiant lesquels sont visés par l'analyse. Suite à cela, la discussion démarre :

- On constate l'application hybride de règlements provenant du football à 3 essais vs 4 essais.
- Que selon le modèle, les règles du terrain, ballon, nombre de joueurs, d'essais ont des impacts différents sur le développement technique des joueurs.
- Avec le collégial qui adopte des règlements différents de l'universitaire, vers quel système le scolaire doit-il s'orienter ?
- Pour notre région, minimalement, on a le pouvoir de décider et développer le football selon l'orientation qu'on désire. Ainsi également le pouvoir d'initier un mouvement de changement et influencer les autres régions et niveaux supérieurs, sinon de subir leurs décisions ?

Article 11 : (Nombre d'essais) est le premier sujet majeur d'orientation et base de la discussion

Les membres du comité souhaitent unanimement que :

« La réglementation scolaire des ligues du RSEQ-QCA, soit orientée vers le football canadien comme pratiqué au niveau universitaire. »

Considérant l'importance et changement important de passer de 4 à 3 essais.

Considérant que pour la prochaine saison il ne peut y avoir de changements pour les finales provinciales.

Considérant qu'il est encore possible d'aviser les autres régions de réfléchir sur le sujet et s'y préparer.

Considérant que l'ensemble des responsables de football de la région n'ont pas tenu de débat spécifique sur ce sujet.

Le comité recommande unanimement :

« Que l'on adopte le système de jeu à 3 essais **au plus tôt** pour toutes les catégories scolaires. »

« Que l'on consulte rapidement les écoles membres des ligues du RSEQ-QCA sur le sujet, en vue d'adopter officiellement cette règle pour la prochaine saison, donc pour décision à la CSS du 30 mars prochain. »

M. Luc Savoie propose

M. Daniel Fleury appuie

« Qu'en cas de résistance d'adopter cette règle pour l'ensemble des ligues, Que la ligue cadet AA, applique dès l'automne prochain cette nouvelle règle à titre expérimental. »

Accepté à l'unanimité

Les autres articles analysés qui font l'objet d'une modification sont :

Art.5.2 Pesée

« Corriger la procédure de pesée des joueurs de sec. II, diffuser et voir à application par tous. »

Art.6 : Nombre de joueurs :

« On retire la limite maximale de joueurs inscrits et habillés par match. »

Art.10 : Ligne de mêlée :

« Que la zone neutre d'une (1) verge soit en application pour toutes les catégories. »

Art.12 : Transformation :

« Que l'on retire cet article et applique le pointage prévu pour toutes les catégories. »

Art.13.2 : Prolongation :

« Que la prolongation en juvénile AA lors de la saison régulière soit jusqu'à ce que l'égalité soit rompue. »

Art.13.2.2 E : Prolongation :

« Que l'on applique intégralement la réglementation du football canadien tel que l'universitaire et donc qu'un point puisse être marqué par le « Rouge » suite à un botté manqué. »

Art. 14 : Écart de pointage :

« Ajouter : Qu'une équipe qui ne termine pas la partie pour des raisons d'écart de pointage ou pour toute autre raison soit traité comme un forfait avec perte du point ES. Aucun cas d'exception. »

Art 15.4 Mérites :

« Que l'on maintienne le nombre maximal de 50 médailles /éq. assumé dans les frais de ligues »

Art 20.1 et Annexe FBB-1 Benjamin & Atome :

« Que l'on retire l'officiel technique et que la gestion soit faite par les entraîneurs. »

Art 20.5 Film (Video) de match :

« Que l'on applique la même règle pour toutes les catégories soit la règle en vigueur pour le niveau Benjamin – Droit de filmer Réservé uniquement aux 2 équipes impliquées. »

« Que l'on établisse une procédure de plainte envers les contrevenants. Ainsi la personne fautive devra être identifiée ainsi que son organisation et avisée sur le fait. La plainte devra être endossée (signée) par les 2 entraîneurs sur place le jour de l'incident. »

« Que l'on applique les mêmes sanctions que celles prévues aux fautifs dans les échanges vidéos. »

Art. 4 Classification des équipes

Benjamin & Atome :

- La discussion s'anime sur la pertinence de maintenir ces 2 catégories vs rechercher une parité de niveau de jeu. Certes la structure des programmes et le nombre de joueurs sont les éléments constatés. On reporte la décision à la réunion de ligue annuelle de début de saison.

Toutes Catégories :

- On repositionne l'ordre des critères à considérer
- Pour les niveaux supérieurs (double lettre AA-BB), un nombre pair d'équipe est imposé.
- Toute ligue ayant un accès à une finale provinciale « Bowl » devra obligatoirement être composée de 8 équipes.
- Dans ces sections de 8 équipes, la formule de jeu est imposée, saison de 7 parties, rotation complète, éliminatoires avec les 6 premiers 6-3 / 5-4 avec bye 1-2 et fin de saison pour 7-8.

Cadet & Juvénile : Procédure d'accès des équipes aux niveaux AA-BB

1. Pré-inscription dans les délais avant 1^{er} mai
2. Le régisseur suggère la composition de ces sections (max : 7 mai)
3. Les équipes qui n'acceptent pas leur positionnement doivent soumettre un dossier d'analyse au comité technique contenant les éléments de chaque critère ainsi que toute autre motivation de leur contestation.(Avant le 15 mai)
4. Les membres du comité technique composeront le comité d'appel et rencontreront tous ceux qui souhaitent défendre leur dossier (Avant la réunion de ligue)
5. La décision finale sera celle du comité d'appel.

N.B. Toute école qui soumet un dossier de contestation, ne peut avoir de représentant au sein du comité d'appel. (Comité tech. – resp. dossiers étudiés = comité d'appel)

104. Fonctionnement

Le fonctionnement annuel est maintenu.

Sélections étoiles demeurent exclusives et réservées aux catégories Cadet & Juvénile AA-BB.

On ajoutera une pondération en fonction de la priorité de choix.

(Vote de premier choix = 5 pts, 2^e = 4 pts, 3^e = 3 pts, 4^e = 2 pts, 5^e = 1 pt.)

N.B.: Les membres souhaitent une distribution rapide du procès-verbal pour obtenir des feedbacks des membres sur l'ensemble des changements proposés avant le dépôt officiel en CSS du 30 mars.

105. FIN DE LA RÉUNION

Fin de la réunion à 13h15